

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY
TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE
MARDI 15 NOVEMBRE 2011 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES
MAIRES SUIVANTS :**

MADAME

- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- ROBERT BEAUMONT, représentant de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- FRANÇOIS WINTER, représentant de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet adjoint constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2011-11-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 15 novembre 2011 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 11 octobre 2011
 - 3.2 Session du 8 novembre 2011
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélangier
 - 5.1.1 État de situation
 - 5.1.1.1 Lot 3.5 avec Couture & Tanguay inc.
 - 5.1.1.2 État des finances – Règlement d'emprunt
 - 5.1.1.3 Les professionnels
 - 5.1.2 Dénéigement 2011-2012
 - 5.1.3 Liste des déficiences
 - 5.1.4 État de situation - Locataires

- 5.2 Assurances MMQ – Inspection et demande de correction
- 5.3 Modification à la résolution 2011-09-09 – Contribution au CLD – Comité aviseur Affaires
- 5.4 Calendrier des sessions du conseil 2012
- 5.5 FQM – Élection des membres du conseil d’administration
- 5.6 CRÉ – Position régionale auprès du gouvernement du Québec en matière de maintien des huit circonscriptions électorales en Chaudière-Appalaches
- 5.7 Fermeture des bureaux pendant la période de Noël
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Dérogation à Berthier-sur-Mer - RCI Zone de contraintes
 - 6.2 Plan d’action touristique - Parc des Appalaches
 - 6.3 Projets régionaux
 - 6.4 Certificats de conformité
 - 6.4.1 Hydro Québec
 - 6.4.2 Éoliennes - Jardin des Gélinittes, Notre-Dame-du-Rosaire et Cap-Saint-Ignace
 - 6.4.3 Ville de Montmagny
 - 6.5 Village relais
 - 6.6 Périmètres d’urbanisation vs CPTAQ
 - 6.7 Projet de caractérisation des eaux souterraines
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Invitation du CLD de la MRC de Montmagny
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d’octobre 2011
 - 8.2 État des revenus et dépenses estimés au 14 novembre 2011
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA
 - 10.1 Conseil d’administration du CRDP
- 11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3.1 SESSION DU 11 OCTOBRE 2010

2011-11-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
 APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 11 octobre 2011 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

3.2 SESSION DU 8 NOVEMBRE 2010

2011-11-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 8 novembre 2011 soit adopté avec la correction suivante :

Dans la section « SONT ABSENTS », considérant que M. Gaston Caron était présent, enlever le texte suivant :

- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

N/A

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 ÉTAT DE SITUATION

5.1.1.1 **Lot 3.5 avec Couture & Tanguay inc.**

Un compte-rendu des discussions est fait au Conseil de la MRC de Montmagny.

5.1.1.2 **État des finances – Règlement d'emprunt**

Dépôt d'un état des dépenses du projet (incluant les dépenses engagées et non encore payées) comptabilisé sur les trois années de réalisation (2009, 2010 et 2011).

5.1.1.3 **Les professionnels**

Un tableau des paiements et propositions de paiement est déposé pour information. Un suivi sera fait pour la session du 23 novembre prochain.

5.1.2 DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés à trois entrepreneurs et que les deux offres suivantes ont été déposées :

- Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. : 4 450 \$, plus les taxes ;
- J & R Morin : 4 900 \$, plus les taxes.

2011-11-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde le contrat de déneigement du stationnement de l'Édifice Amable-Bélanger pour la saison hivernale 2011-2012 à « Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. » pour une somme de 4 450 \$, plus les taxes.

ADOPTÉ

5.1.3 LISTE DES DÉFICIENCES

Il reste encore quelques éléments à corriger suite à l'émission des listes par les professionnels.

5.1.4 ÉTAT DE SITUATION - LOCATAIRES

Parcs Canada : Il reste la déclaration des professionnels sur la fin des travaux demandés par Parcs Canada, le test d'alarme pour les cloches incendie et des retouches de peinture dans leurs locaux.

5.2 ASSURANCES MMQ – INSPECTION ET DEMANDE DE CORRECTION

- CONSIDÉRANT le rapport de recommandations émis (avec des corrections demandées) par le technicien mandaté par la MMQ dans le cadre de la prévention incendie ;
- CONSIDÉRANT le rapport signé par la directrice générale confirmant que les corrections ont été apportées ;

2011-11-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte du rapport émis et des corrections apportées.

QUE le rapport signé soit transmis par la directrice générale à la MMQ et à PMT Roy Assurances.

ADOPTÉ

5.3 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2011-09-09 – CONTRIBUTION AU CLD – COMITÉ AVISEUR AFFAIRES

CONSIDÉRANT l'erreur constatée dans la résolution n° 2011-09-09;

2011-11-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des personnes faisant partie du Comité aviseur Affaires est la suivante :

- M. Jean-Guy Desrosiers, préfet et représentant de la MRC;
- M. Pierre Fréchette;
- M. Jean Gaudreau, Garant;
- M. Carl Mathurin, Armoires Mathurin;
- M. Michel Proulx, comptable;
- M. Charles Denault, notaire;
- M. Christian Dionne;
- Mme Dominique Gaudreau, SDEM.

ADOPTÉ

5.4 CALENDRIER DES SESSIONS DU CONSEIL 2012

- CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter avant le 31 décembre 2011 le calendrier des sessions du conseil pour l'année 2012 ;
- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC souhaite débiter les sessions du conseil à 20h00 au lieu de 20h30 à compter de janvier 2012 ;

2011-11-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le calendrier des sessions du Conseil de la MRC de Montmagny pour l'année 2012 soit le suivant :

- Mardi, le 17 janvier 2012 – 20h, salle 302 de l'Édifce Amable-Bélanger

- Mardi, le 14 février 2012 – 20h, salle 302 de l'Édifice Amable-Bélanger
- Mardi, le 13 mars 2012 – 20h, salle 302 de l'Édifice Amable-Bélanger
- Mardi, le 10 avril 2012 – 20h, salle 302 de l'Édifice Amable-Bélanger
- Mardi, le 8 mai 2012 – 20h, salle 302 de l'Édifice Amable-Bélanger
- Mardi, le 12 juin 2012 – 20h, salle 302 de l'Édifice Amable-Bélanger
- **Mardi, le 10 juillet 2012 – 16h, à la salle municipale, 250, rue Principale, Saint-Just-de-Bretenières**
- Mardi, le 11 septembre 2012 – 20h, salle 302 de l'Édifice Amable-Bélanger
- Mardi, le 9 octobre 2012 – 20h, salle 302 de l'Édifice Amable-Bélanger
- Mardi, le 13 novembre 2012 – 20h, salle 302 de l'Édifice Amable-Bélanger
- Mercredi, le 28 novembre 2012 – 20h, salle 302 de l'Édifice Amable-Bélanger

QUE ce calendrier soit publié conformément par la loi afin d'en aviser la population de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.5 FQM – ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour information.

5.8 CRÉ – POSITION RÉGIONALE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE MAINTIEN DES HUIT CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

- ATTENDU les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec au cours des dernières années, sous la présidence du Directeur général des élections (DGE) du Québec, résultant notamment en une *Proposition révisée de délimitation* – Second rapport, datée d'août 2009 et rendue publique en février 2010;
- ATTENDU que les modifications proposées par la Commission de la représentation électorale du Québec est de retrancher trois circonscriptions, soit en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, au Bas-Saint-Laurent et en Chaudière-Appalaches, tout en ajoutant trois circonscriptions dans la région métropolitaine de Montréal;
- ATTENDU que les élus doivent être cohérents avec la Politique de l'occupation dynamique des territoires et de la Politique nationale de la ruralité;
- ATTENDU que la proposition de cette nouvelle carte électorale diminue le poids politique des régions;
- ATTENDU que les membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches ont adopté le 15 septembre 2010 la résolution n° CA-1011-04-109 à l'effet de demander aux chefs de partis politiques ainsi qu'à tous les membres de la députation de la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale de prendre en considération les principes suivants :
 - . Le maintien du nombre de circonscriptions à huit circonscriptions électorales pour la région de la Chaudière-Appalaches;
 - . Le respect des communautés naturelles;
 - . Le respect des territoires des régions administratives du Québec;
 - . Le respect de l'intégrité des territoires des municipalités régionales de comté (MRC);
 - . Le respect du principe de la congruence des territoires;
 - . La mise en place d'un principe de représentativité effective des régions;

- ATTENDU que pour modifier la *Loi électorale du Québec*, un fort consensus des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale est souhaitable;
- ATTENDU la mise en place de la Coalition pour le maintien des comtés en région (CMCR), qui a vu le jour à l'initiative des MRC de Kamouraska et de Témiscouata;
- ATTENDU que les Conférences régionales des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ont accepté, en principe, de joindre cette coalition;
- ATTENDU la résolution n° CA-1011-05-127 adoptée par la CRÉ en date du 4 novembre 2010 à l'effet de confirmer officiellement l'adhésion de la CRÉ à la CMCR;
- ATTENDU que le projet de loi n° 19, *Loi prévoyant un régime temporaire concernant la représentation électorale et suspendant l'application de certaines dispositions de la Loi électorale*, a été présenté à l'Assemblée nationale, mais n'a pas été adopté par les parlementaires lors de la clôture de la session parlementaire le 10 juin 2011;
- ATTENDU que le projet de loi n° 19 prévoit augmenter le nombre de circonscriptions de 125 comtés à 128, sauvant ainsi les trois comtés menacés dans les trois régions concernées;
- ATTENDU que le Premier Ministre, M. Jean Charest, a annoncé publiquement lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités tenu le 30 septembre 2011 qu'il était pour le maintien des comtés en région et qu'il pourrait rappeler le projet de loi n° 19;
- ATTENDU que tout comme la CRÉ de la Chaudière-Appalaches, la MRC de Montmagny se déclare très préoccupée par la perte d'une circonscription électorale en Chaudière-Appalaches;

2011-11-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, de rappeler à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi n° 19, *Loi prévoyant un régime temporaire concernant la représentation électorale et suspendant l'application de certaines dispositions de la Loi électorale*, pour un vote par tous les parlementaires permettant ainsi de sauver les circonscriptions électorales menacées dans les régions de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Chaudière-Appalaches.

D'APPUYER les démarches de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches pour le maintien des comtés en région, y compris le maintien des huit circonscriptions électorales de la région de la Chaudière-Appalaches, auprès des autorités concernées en adoptant une résolution d'appui, tout en s'inspirant de la présente résolution.

DE demander aux municipalités de la MRC de Montmagny de transmettre ladite résolution aux personnes suivantes :

- . M. Jean Charest, premier ministre et chef du Parti Libéral du Québec;
- . Mme Pauline Marois, chef de l'Opposition officielle et chef du Parti québécois;
- . M. Gérard Deltell, chef de la deuxième Opposition officielle et chef de l'Action démocratique du Québec;
- . M. Amir Khadir, député de Mercier et cochef du Parti Québec solidaire;

- . M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et député du comté de Frontenac;
- . Les autres membres de la députation de la Chaudière-Appalaches;
- . M. Michel Lagacé, président, Conférence régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent;
- . M. Bertrand Berger, président, Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
- . M. Serge Fortin, président, Coalition pour le maintien des comtés en régions.

5.7 FERMETURE DES BUREAUX PENDANT LA PÉRIODE DE NOËL

2011-11-09

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
 APPUYÉ PAR : M. FRANÇOIS WINTER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les bureaux de la MRC de Montmagny soient fermés du 22 décembre 2011 au 4 janvier 2012 inclusivement pendant la période des Fêtes.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 DÉROGATION À BERTHIER-SUR-MER – RCI ZONE DE CONTRAINTES

Deux propriétaires de Berthier-sur-Mer demandent à la MRC une dérogation pour refaire un mur en bordure du Saint-Laurent et ainsi pouvoir faire un développement domiciliaire dans une zone qui est déclarée inondable sans la réfection de ce mur. Le MDDEP n'a pas accepté la réparation du mur, mais recommande aux promoteurs de demander une dérogation à la MRC.

Dans ce cas, le Conseil de la MRC de Montmagny peut appliquer une clause dérogatoire prévue dans le RCI afin de permettre la reconstruction d'un mur de protection et ainsi modifier la cartographie de la zone inondable.

2011-11-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT
 APPUYÉ PAR : M. FRANÇOIS WINTER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE procéder à la démarche de dérogation visant à réparer un mur de protection des hautes marées et ainsi modifier la carte des zones inondables à Berthier-sur-Mer.

Un document serait transmis au MDDEP pour approbation de principe avant d'adopter un règlement.

ADOPTÉ

6.2 PLAN D'ACTION TOURISTIQUE – PARC DES APPALACHES

Le Comité de diversification de la MRC de Montmagny a commandé une étude importante pour le développement et l'avenir du tourisme dans le Parc des Appalaches. Une même étude a été commandée notamment pour la partie Nord du territoire et pour les liens entre le Nord et le Parc des Appalaches.

Le coordonnateur à l'aménagement procède à une présentation détaillée de la démarche et des décisions du Comité de suivi. Les recommandations du plan d'action ont été entérinées par le Comité de suivi et par le Comité de diversification. Le Conseil d'administration du Parc régional des Appalaches

prendra position jeudi sur une demande à formuler au Comité de diversification afin de débiter la réalisation du plan d'action.

Les membres du conseil ont tous pu prendre connaissance des principaux extraits du plan d'action qui leur a été acheminé.

6.3 PROJETS RÉGIONAUX

L'item est reporté à la prochaine séance.

6.4 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

6.4.1 HYDRO QUÉBEC

2011-11-11

IL EST PROPOSÉ PAR : ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale émette un certificat de conformité pour les travaux de réfection proposés par Hydro Québec le long du cours d'eau Normand à Montmagny.

ADOPTÉ

6.4.2 ÉOLIENNES – JARDIN DES GÉLINOTTES, NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE ET CAP-SAINT-IGNACE

Le MRNF demande à la MRC de confirmer la conformité d'un projet d'implantation de mâts de mesures de vent sur les terres publiques dans le secteur du Jardin des Gélinoites à Notre-Dame-du-Rosaire et dans le secteur voisin situé à l'intérieur des limites de Cap-Saint-Ignace.

Le coordonnateur à l'aménagement confirme que la localisation des mâts de mesures de vent et éventuellement d'éoliennes dans ces secteurs pourrait se faire sans impact sur le paysage et les activités récréatives du secteur du Jardin des Gélinoites. Dans ce dernier cas, il faudrait quand même être vigilants sur l'emplacement exact des éoliennes afin qu'elles soient distancées des refuges et infrastructures récréo-touristiques.

2011-11-12

IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité pour l'implantation de mâts de mesure de vents en territoire non divisé à Notre-Dame-du-Rosaire (dossier 307 423) et sur le lot 37 du Rang VI du Canton Bourdages à Cap-Saint-Ignace (dossier 307 422).

ADOPTÉ

6.4.3 VILLE DE MONTMAGNY

Item reporté à la prochaine séance.

6.5 VILLAGE RELAIS

Une rencontre MTQ/municipalité de Cap-Saint-Ignace/MRC a eu lieu le 27 octobre dernier. La municipalité de Cap-Saint-Ignace et ses intervenants évaluent la possibilité de déposer leur candidature. Aussi, le MTQ demandera une résolution des MRC pour approuver la candidature de la municipalité qui sera choisie pour offrir les services de Village Relais. Pour l'instant, le choix semble se dessiner entre Cap-Saint-Ignace et L'Islet. La MRC de L'Islet n'avait pas encore donné suite à l'invitation du MTQ.

Le maire de Cap-Saint-Ignace informe le conseil de l'évolution de ce dossier et de ses démarches auprès de la municipalité voisine. La position de la MRC sera donc adoptée lors d'une prochaine séance.

6.6 PÉRIMÈTRES D'URBANISATION VS CPTAQ

La CPTAQ a informé la MRC qu'elle devait défrayer huit demandes d'agrandissement de périmètres d'urbanisation plutôt qu'une en bloc. Aussi, la CPTAQ demande des informations complémentaires précises en plus du 2 112 \$ (8 x 264 \$).

Considérant les demandes de précisions de la CPTAQ, le coordonnateur à l'aménagement et la technicienne en géomatique préparent un nouveau document justifiant les demandes d'agrandissement des périmètres d'urbanisation.

De plus, le coordonnateur à l'aménagement apprendait que l'analyste de la CPTAQ traitant les dossiers de la MRC de Montmagny a quitté son poste, ce qui n'aura pas pour effet d'accélérer le processus de modification des PU.

6.7 PROJET DE CARACTÉRISATION DES EAUX SOUTERRAINES

- CONSIDÉRANT le projet de l'Institut national de la recherche scientifique (IRNS) pour acquérir des connaissances sur les eaux souterraines en Chaudière-Appalaches.
- CONSIDÉRANT que le document et les budgets ont été présentés à la CRÉ qui a accepté de participer à cette vaste étude.
- CONSIDÉRANT que le projet ne prévoyait pas toucher l'ensemble du territoire de Chaudière-Appalaches et prévoit une contribution en argent par année sur trois ans pour chacune des MRC. Dans le document, il n'y a pas de distinction sur le territoire couvert et le nombre de puits présents pour chacune des MRC concernées par l'étude.
- CONSIDÉRANT que la CRÉ a adopté une résolution acceptant de participer financièrement à un projet couvrant l'ensemble du territoire et comblera la différence de contribution du milieu si les MRC acceptent de participer au projet.
- CONSIDÉRANT que la Conférence des préfets sera rencontrée à ce sujet afin de connaître l'intérêt des MRC.

2011-11-13

IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny signifie son appui au projet de caractérisation des eaux souterraines pour la région Chaudière-Appalaches, et;

QUE la MRC de Montmagny demande que la participation financière du milieu soit calculée selon trois critères :

- le nombre de puits présents sur le territoire couvert pour chacune des MRC concernées par l'étude;
- la superficie de terre ferme concernée pour chacune des MRC touchée par l'étude, et;
- une participation générale de la CRÉ.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 INVITATION DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

Voir document joint.

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'OCTOBRE 2011

2011-11-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer d'octobre 2011 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
I1100629	931.48	Télus Québec
I1100630	50.22	Télus Québec
I1100631	102.72	Télus Québec
I1100632	2 876.90	Télus Québec
I1100633	8 390.28	Revenu Canada
I1100634	20 973.60	Ministre du Revenu du Québec
I1100635	400.13	Télus Mobilité
I1100636	7 724.53	Hydro Québec
I1100637	25.35	Hydro Québec
I1100638	1 855.19	Hydro Québec
I1100639	1 439.54	Visa
I1100640	570.60	Revenu Canada
C1100641	200.74	Bolduc, Réal
C1100642	126.00	Fonds de l'information foncière
C1100643	7 624.30	Bureautique Côte-Sud enr.
C1100644	449.74	Fédération québécoise des municipalités
C1100645	509.47	Journal L'Oie blanche
C1100646	4 758.01	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C1100647	273.42	Combeq
C1100648	102.53	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1100649	340.00	Association des directeurs généraux des MRC
C1100650	63.77	Stéréo Plus/Léonard Chabot inc.
C1100651	120.74	Labrador Laurentienne inc.
C1100652	478.49	Impression Rive-Sud
C1100653	541.14	Inspecsol inc.
C1100654	816.66	MRC de Bellechasse
C1100655	12 997.74	Servitech inc.
C1100656	20 594.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1100657	17 188.16	Centre horticole Beau-Site
C1100658	115.40	Éditions Yvon Blais
C1100659	250.00	Conseil de la culture rég. Qc
C1100660	634.41	Centre de service François Côté
C1100661	7 487.50	IDC Informatique
C1100662	361.09	Michel Proulx – La Clef de sol
C1100663	62.66	Les Produits Armand Roy

C1100664	2 886.34	CFER de Bellechasse
C1100665	1 154.44	Génératrice Drummond
C1100666	6 785.06	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
C1100667	1 820.90	René Samson inc., ent. électricien
C1100668	154 204.13	Campor environnement
C1100669	59.24	Québec linge, service d'uniformes
C1100670	30.76	Sani-Fontaines inc.
C1100671	116.32	Hallé, Laurence
C1100672	36 599.72	J.J. Bourgault inc.
C1100673	28 527.50	Les Concassés du Cap inc.
C1100674	1 415.86	Laurentide Re/Sources inc.
C1100675	2 278.50	Le Groupe Master S.E.C.
C1100676	1 209.89	Koné inc.
C1100677	448.01	Lévis Construction inc.
C1100678	10 266.82	Appalaches Télécom inc.
C1100679	8 463.21	Fortier 2000 Itée
C1100680	905.72	Bo.Mont expert inc.
C1100681	3 360.78	Pro-Net Montmagny
C1100682	180.79	Pause-café Coli-Bris inc.
C1100683	922.80	Service de dépôt et de compensation
C1100684	365.36	Extincteurs Montmagny inc.
C1100685	14 667.84	Démarcation Point
C1100686	195.95	Éclairage Raymond inc.
C1100687	168.57	Escali-Pro
C1100688	371.40	S-Pace signalétique
C1100689	10 000.00	Programme RénoVillage
C1100690	10 000.00	Programme RénoVillage
C1100691	7 878.00	Programme RénoVillage
C1100692	2 775.00	Programme LAAA
C1100693	6 254.90	Clôture Nordik & Orléans
C1100694	123.27	Bossé, Rosario
C1100695	58 487.65	Dessau inc.
C1100696	999.12	Raymond Chabot Grant Thornton
C1100697	15 898.01	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1100698	29 185.26	Construction Couture & Tanguay
C1100699	3 047.49	Lorendo portes et fenêtres
C1100700	6 748.92	Escali-Pro
C1100701	4 352.91	Société de gestion des immeubles
C1100702	14 256.33	Programme PAD
C1100703	5 850.00	Programme RénoVillage
C1100704	10 000.00	Programme RénoVillage
C1100705	4 630.00	Programme RénoVillage
C1100706	1 450.98	Société de gestion des immeubles
C1100707	464.64	Bolduc, Réal
C1100708	75.90	Desrosiers, Jean-Guy
C1100709	175.96	Giroux, Gilles
C1100710	74.05	Poulin, Frédéric
C1100711	167.46	Caron, Gaston
C1100712	6 845.57	Bureautique Côte-Sud enr.
C1100713	3 430.44	Desjardins sécurité financière
C1100714	9 239.20	SSQ – Investissement et retraite
C1100715	494.50	Fédération québécoise des municipalités
C1100716	1 749.20	Publications CCH/FM Itée
C1100717	63.69	Journal L'Oie blanche
C1100718	142.40	Transcontinental
C1100719	100.00	Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Mty
C1100720	136.71	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1100721	514.03	Lavery, de Billy, SENC, avocats
C1100722	250.00	Ville de Montmagny
C1100723	8 513.26	Delta Québec
C1100724	145.27	La Petite Caisse
C1100725	82.73	Labrador Laurentienne inc.
C1100726	900.01	Inspecsol inc.
C1100727	381.93	MRC de Bellechasse
C1100728	20.00	Ruralys

C1100729	9 251.13	Servitech inc.
C1100730	20 594.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1100731	177.73	Centre de service François Côté
C1100732	268.75	IDC Informatique
C1100733	91.13	Michel Proulx – La Clef de sol
C1100734	1 800.00	Richard, Éric
C1100735	125.00	Fondation Jeunesse de la Côte-du-Sud
C1100736	3 505.35	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
C1100737	219.14	René Samson inc., ent. électricien
C1100738	26 865.47	Campo environnement
C1100739	59.24	Québec linge, service d'uniformes
C1100740	882.92	Usinage TLC
C1100741	5 012.70	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1100742	270.00	Pyro Sécur
C1100743	304.81	Laurentide Re/Sources inc.
C1100744	6 145.34	Cimota inc.
C1100745	1 528.88	Koné inc.
C1100746	79.75	Multiprojets RS
C1100747	75.00	Filiale 150 Bernatchez Montmagny
C1100748	16 399.48	Maçonnerie Frédéric Fortin inc.
C1100749	666.17	E.D.L.
C1100750	3 360.79	Pro-Net Montmagny
C1100751	65.45	Pause-café Coli-Bris inc.
C1100752	11 399.38	Les Concassés du Cap inc.
I1100753	801.40	Visa
I1100754	1 165.10	Télus Québec
I1100755	358.32	Télus Québec
I1100756	102.72	Télus Québec
I1100757	494.01	Revenu Canada
I1100758	6 581.55	Revenu Canada
I1100759	16 498.45	Ministre du Revenu du Québec
I1100760	398.20	Télus Mobilité
I1100761	1 165.70	Comm. adm. de régime de retraite
I1100762	73.02	Comm. adm. de régime de retraite
I1100763	545.02	Comm. adm. de régime de retraite
I1100764	4 999.26	Hydro Québec
I1100765	2 288.78	Hydro Québec
I1100766	1 829.12	Visa
I1100767	5 435.43	Hydro Québec
TOTAL	776 630.56 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 776 630.56 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 14 NOVEMBRE 2011

Un état des revenus et dépenses en date du 14 novembre 2011 a été remis aux membres du conseil pour informations, incluant un estimé des dépenses au 31 décembre 2011.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. VARIA OUVERT

10.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRDP

M. Gaston Caron mentionne qu'il n'y a aucun représentant du secteur Montmagny-L'Islet sur le Conseil d'administration du CRDP. Les réunions ont lieu à Charny aux six semaines. À suivre puisqu'il serait important que quelqu'un de la région siège sur cet organisme.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2011-11-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h35.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.